

NOTE DE SYNTHESE Compte administratif 2016 – Budget Assainissement

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, la présente note retrace les informations financières essentielles du budget annexe de l'Assainissement.

L'exécution 2016 peut être synthétisée par les éléments qui suivent.

S'agissant de la section d'exploitation :

- dépenses de l'exercice : 503 K€
 - o dont 138 K€ au titre de l'entretien du réseau
 - o dont 22 K€ de commissions de recouvrement de la reœvance
 - o dont 341 K€ de dotation aux amortissements
- recettes de l'exercice : 419 K€
 - o dont 406 K€ de redevance d'assainissement
 - o dont 13 K€ de quote-part de subvention transférée au compte de résultat
- solde d'exécution 2016 : -83 K€
- résultat N-1 reporté : 469 K€
- résultat de clôture 2016 : 386 K€

S'agissant de la section d'investissement

- dépenses de l'exercice : 39 K€
 - o dont 23 K€ de solde opération travaux quartier du Tonkin
 - o dont 3 K€ de remboursement en capital de la dette
 - o dont 13 K€ de quote-part de subvention transférée au compte de résultat
- recettes de l'exercice : 346 K€
 - o dont 4 K€ de FCTVA
 - o dont 341 K€ de dotation aux amortissements
- solde d'exécution 2016 : 307 K€
- résultat N-1 reporté : 493 K€
- résultat de clôture 2016 hors restes à réaliser : 799 K€
- restes à réaliser 2016 (schéma directeur) : 170 K€
- résultat de clôture 2016 y compris restes à réaliser : 629 K€

Le compte administratif pour l'exercice 2016 conduit donc aux résultats de clôture suivants :

- excédent de la section d'exploitation : 386 461,25 €
- excédent de la section d'investissement : 799 711.04 €
- solde des restes-à-réaliser : 170 514,00 €
- excédent global : 1 015 658,29 €